

## Négociations salariales : 1<sup>ère</sup> réunion

Ce mercredi 19 janvier, la Direction recevait les organisations syndicales pour présenter la politique salariale 2005.

En introduction, M.Luciani a précisé qu'il portera un intérêt tout particulier pour les maîtrises et encadrements au vue des tâches difficiles à accomplir.

A croire que les autres se la coulent douce !! Après cette présentation, nous avons précisé que la problématique de l'emploi était notre priorité, tout en rappelant que notre seule revendication sur les salaires reste l'augmentation uniforme. Cette revendication a le mérite d'enrayer le problème de la discrimination sous toutes ses formes. C'est à cause d'une politique salariale essentiellement basée sur les augmentations individuelles que des écarts de salaires se créent.

Toutes les organisations syndicales ont porté l'accent sur la problématique de l'emploi et la dégradation des conditions de travail.

Sur le sujet, M.Luciani nous a refait sa grande messe : avoir la capacité à tenir ses engagements, suivre le PMT, (« le temps de présence doit être du temps de travail »!),

...

SUD a profité de l'occasion pour dénoncer les attaques répétées qui sont faites à nos quatre systèmes d'horaires définis dans l'accord d'entreprise (horaire fixe, horaire individualisé, 2x8 et 5x8).

Pour le seul mois de janvier, nous avons pris connaissance de trois présentations

visant à réorganiser les horaires de travail :

Au service Maintenance : mise en place de journée de 9 heures.

A l'UPA Thermostructuraux: redéfinition des horaires en 5x8.

A l'UPA Organique -Isotex: horaires en « 2x8 à rallonge » obligeant le salarié à faire 1 heure 45 d'heure supplémentaire par semaine.

Dans chaque cas, l'accent a été mis sur la possibilité d'utiliser le contingent d'heures supplémentaires.

**Pourtant, pour M.Luciani, il n'est pas question d'utiliser les heures supplémentaires de façon pérenne.**

Enfin, notre Direction nous a dévoilé son programme de politique salariale 2005, à savoir :

*Personnel ingénieur et cadre :*

A.I. au 01 juillet 2005 de 2.3%

*Personnel ouvrier et ETAM :*

A.G. de 1.1%

- 0.6% au 01 janvier 2005

- 0.5% au 01 juillet 2005

A.I. de 1 % au 01 juillet 2005.

Pour mémoire, la proposition 2004 était :

*Personnel ingénieur et cadre :* augmentation individuelle au 01 juillet 2004 de 3%

*Personnel ouvrier et ETAM :*

A.G. de 1.4%

- 0.7 % au 01 janvier 2004

- 0.7 % au 01 juillet 2004

Avec un talon de 30€.

A.I. de 1,4% au 01 juillet 2004.

Le constat est édifiant. La base de discussion pour l'année 2005 est inférieure à celle de 2004.

Personne n'a oublié le conflit qui en avait suivi.

Très rapidement notre Direction demande une levée de séance.

Quelques minutes plus tard, reprise de séance avec une nouvelle proposition :

*Personnel ingénieur et cadre :*

A.I. au 01 juillet 2005 de 2.8%.

*Personnel ouvrier et ETAM :*

*Non forfaitaire* (coefficient jusqu'à 305) : A.G. de 1.4%

- 0.7 % au 01 janvier 2005

- 0.7 % au 01 juillet 2005

A.I. de 1,2% au 01 juillet 2005.

*Forfaitaire* (coefficient supérieur à 335) : A.G. de 1.2%

- 0.7 % au 01 janvier 2005

- 0.5 % au 01 juillet 2005

A.I. de 1,4, % ai 01 juillet 2005.

« Diviser pour mieux régner ».

Tout en persévérant dans sa politique salariale basée sur « le mérite », voilà que notre direction nous propose de diviser la catégorie "ouvrier et ETAM" en deux.

Elle refuse catégoriquement la prise en compte d'un talon.

Décidément, toute négociation se transforme en provocation.

Jour après jour, un sentiment de mal-être s'installe dans l'entreprise. Notre direction vient encore de gâcher la possibilité d'apaiser ce mauvais climat.

Pourtant , nous avons eu la preuve dernièrement que la direction avait les moyens financiers suffisants pour calmer « *un certain malaise social* ».

Pour être précis, le bilan de la politique salariale 2004 fait apparaître que 18 cadres n'ont bénéficié d'aucune augmentation de salaire en 2004. Sans connaître les raisons, ces salariés sont de fait discriminés. C'est le résultat d'une politique salariale exclusivement axée sur l'augmentation individuelle.

Dans l'avenir, comment notre direction pensera prendre en compte cette discrimination ?

C'est pourquoi, nous SUD maintenons notre revendication :

**AUGMENTATION UNIFORME de 100 € POUR TOUS  
(cadres et non cadres).**

**Tél:** 05-56-55-86-14

**Fax:** 05-56-55-89-80

**Site Internet:** <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

**E-mail:** [sud.metaux33@wanadoo.fr](mailto:sud.metaux33@wanadoo.fr)